



**Artisans bénéficiez d'un
accompagnement
personnalisé de bout en
bout de vos chantiers.**

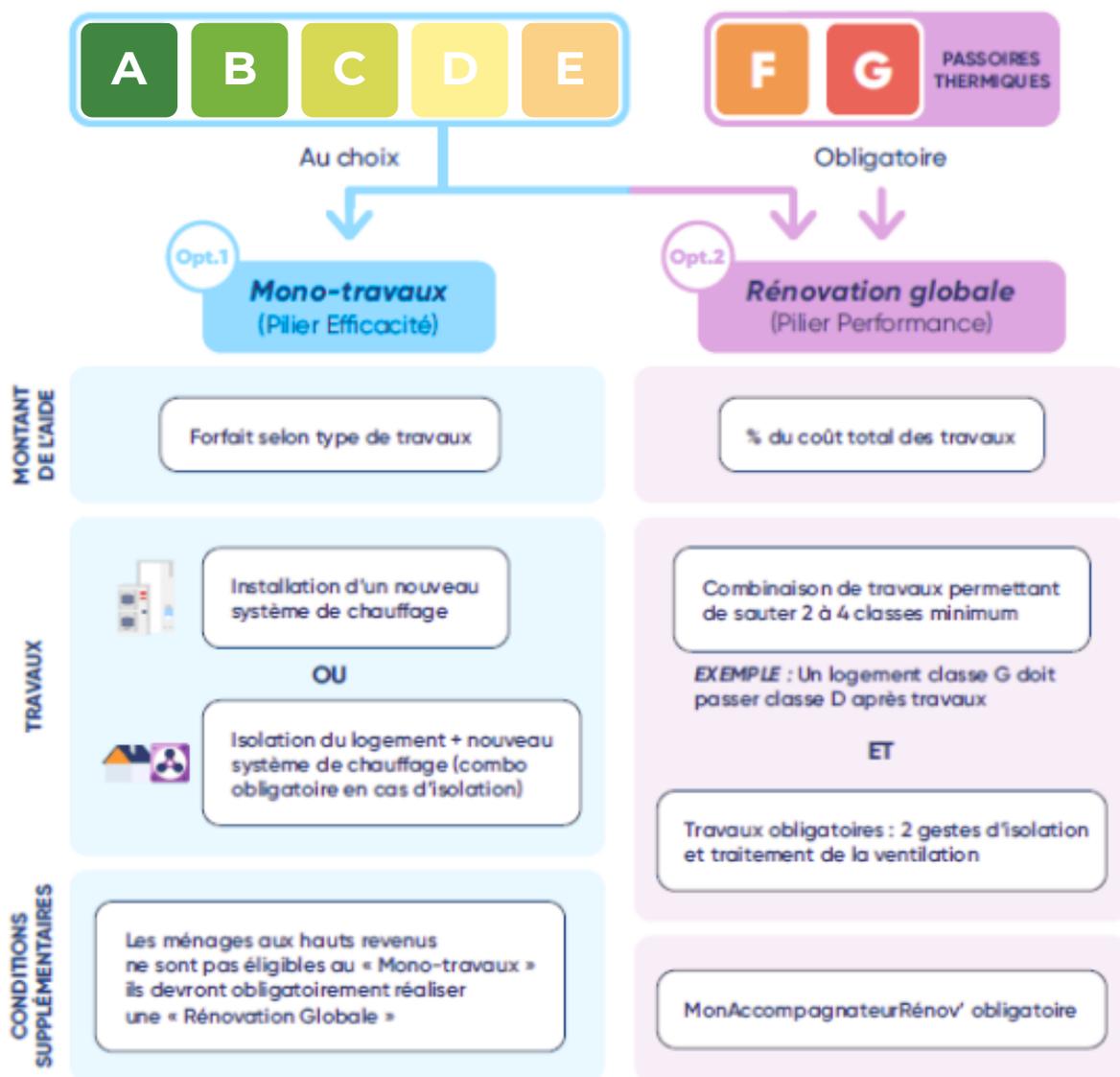
Les piliers de la rénovation énergétique '2024

Votre métier évolue, la mutualisation de services au cœur de la réussite de votre entreprise



POUR TOUT DEVIS SIGNÉ À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024

- ➔ DPE ou AUDIT ÉNERGÉTIQUE nécessaire pour demander MaPrimeRénov'
- ➔ 2 options en fonction de L'ÉTIQUETTE ÉNERGÉTIQUE du logement et des REVENUS du ménage



Simulez votre CEE sur notre site : www.eco-coach.net

Contactez nous pour bénéficier de l'offre globale.



L'objectif de la réforme de MaPrimeRénov' est d'atteindre dès 2024, les 200.000 rénovations d'ampleur (pilier performance) , et les 500.000 mono-gestes (efficacité)..

Artisans bénéficiez d'un accompagnement personnalisé de bout en bout de vos chantiers de Rénovation Energétique en mutualisant les services générateurs de temps et de nouvelles compétences.

Nous vous proposons :

- 1- De simuler les CEE directement chez vos clients sur notre site internet et bénéficier des prêts à taux 0% pour le reste à charge (sur 20 ans sans conditions d'âge et de revenus),
- 2- D'être assisté de bout-en-bout dans les projets pour le DPE, audit énergétique, Accompagnateur Rénov', suivi de chantier...
- 3- De bénéficier de l'avance des aides..

Les bénéfices de collaborer avec le meilleur réseau de Rénovation Energétique en France !

Dans le secteur de la Rénovation Energétique en 2024 plusieurs intervenants doivent être en mission, il est donc crucial de se démarquer de la concurrence en proposant des services adaptés et personnalisés unifiés. Une manière efficace d'y parvenir est d'intégrer un offre globale dans vos procédures.

Collaborer avec Eco-coach, vous permet de sortir de votre isolement et de mutualiser la charge d'un poste de travail important pour votre développement dans la Rénovation Energétique.

Rejoignez la communauté des artisans qui souhaite s'organiser pour augmenter leurs activités économiques dans de bonnes conditions :

Entreprendre, développer son entreprise au cœur d'un véritable écosystème de la Rénovation Energétique, crée pour vous Artisans RGE, afin de répondre à tout type de chantiers en vous facilitant la vie.



Mutualisation des services :

Eco-coach, vous donne la possibilité de transformer votre entreprise grâce à la mutualisation de services (un accompagnement au quotidien):

- 1- L'assurance d'un financement rapide et sécurisé : Avec l'Intelligence Artificielle pour permettre à vos clients de demander leurs aides avec un taux de réussite de 100% des dossiers acceptés par le PNCEE
- 2- Un service premium : Nos experts vous accompagnent ainsi que vos clients au quotidien de façon illimitée.
- 3- La gestion administrative 100% digitale : Logiciels et applications développés et adaptés selon vos besoins.
- 4- La veille réglementaire et formation en temps réel : Mises à jour réglementaires quotidiennes et formations assurées.
- 5- Nous vous donnons la possibilité de suivre en temps réel votre activité : Nombre d'inscriptions et de dossiers créés, état de leur avancement, volume en MWh, opérations valorisées.



Notre site intègre le parcours d'aides CEE pour les utilisateurs à la recherche de financement:

1. Via une simulation -> pour calculer en quelques clics le montant des aides (limite à 5 simulations/jour)
2. Via une inscription -> pour créer ses propres dossiers grâce à l'espace Perso dédié, pour suivre et injecter les documents à tout moment.

Bénéficiez de notre offre globale

Primes CEE

Contrats

Mutualisation

Plateforme d'enchères travaux
Outils et assistance téléphonique
Audit énergétique
Suivi de chantier
Mon accompagnateur Rénov'.

Eco-Prêt

Sans condition de revenus et d'âge
jusqu'à 240 mois sans intérêts (ou
jusqu'à 50 000€)

Un conseiller dédié vous accompagne au démarrage notre partenariat pour vous former à nos services :

- Formation et assistance de vos clients pour l'obtention des aides
- Formation et amélioration aux outils
- Suivi et analyse des dossiers des Certificats d'économie énergétique
- Prêt à taux 0%

Un réseau de professionnels au service de l'artisanat.

Eco-coach est une passerelle entre votre métier d'artisan RGE et l'organisation administrative, financière et la préparation du chantier pour l'obtention des aides à la rénovation énergétique.

Il est obligatoire dans le cadre de MaPrimeRénov' que les ménages soient accompagnés par un Accompagnateur Rénov'. Vous n'êtes plus le seul intervenant à conseiller votre client et peut être même que les clients solliciteront en premier lieu les accompagnateurs pour monter leur dossier avant de vous contacter.

En s'abonnant à **Eco-coach** vous êtes prioritaire pour bénéficier des CEE et accompagner vos clients pour les informer de leurs aides.

Eco-coach, en contrepartie d'un abonnement raisonnable mensuel, vous propose un Partenariat Gagnant/Gagnant qui vous permet de connaître le montant des aides et réaliser vos devis.

Artisan RGE, aujourd'hui il vous faut des solutions clefs en mains pour développer votre entreprise face aux réseaux bien organisés. Eco-coach, vous propose de mutualiser les services dédiés aux calculs des aides administratives et financières, de l'audit et surtout dans le cadre d'une offre de rénovation globale de vous assister pour trouver les autres artisans.

Avantages de nos services :

- 1- Pas de personnels à rémunérer,
- 2- Pas de charges, ni de frais de logiciel
- 3- Pas de locaux, ni de charges diverses à payer,
- 4- Nous mettons nos informations à jour quotidiennement,
- 5- Vos certificats d'économies d'énergies disponibles rapidement,
- 6- Financement du reste à charge avec le taux 0% sur 20 ans sans conditions d'âge et de revenus, vous êtes sûr que votre client pourra l'obtenir.

Eco-coach, vous propose de vous accompagner pour vous permettre d'apporter les réponses à vos clients pour leur permettre de bénéficier de tout leurs droits, pour cela nous avons mis en place une organisation :

- 1- Un service d'accompagnement terrain,
- 2- Un service audit énergétique,
- 3- Une assistance aux aides CEE, MPR et collectivités,
- 4- Une assistance téléphonique personnalisée,
- 5- Une vérification devis,
- 6- Un suivi de chantier qui sécurise vos clients,
- 7- L'obtention du prêt à taux 0% ?

Condition d'éligibilité :

Depuis le 1er mars 2019, plus besoin de réaliser un bouquet de travaux d'amélioration énergétique de votre logement pour bénéficier de l'éco-PTZ. Vous pouvez y accéder si vous réalisez au moins un type de travaux parmi la liste des 7 actions éligibles au dispositif :

1. Isolation thermique de l'ensemble de la toiture ;
 2. Isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur (au moins 50 % des surfaces) ;
 3. Isolation thermique des fenêtres à la condition que les matériaux utilisés viennent remplacer des parois en simple vitrage ; (au moins la moitié des fenêtres) et portes donnant sur l'extérieur (au moins la moitié des portes) ;
 4. Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert (100 % des surfaces) ;
 5. Installation, régulation ou remplacement de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire ;
 6. Installation d'équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable ;
- Installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.

Quel est le montant de l'éco-PTZ ?

Alors qu'il varie selon l'ampleur des travaux, le montant maximal de l'éco-PTZ est de :

7 000 €	pour une action simple concernant le remplacement de fenêtres (pose d'un double vitrage) ;
15 000 €	pour une action simple de travaux d'une autre nature ;
25 000 €	pour un bouquet de 2 travaux parmi les 7 actions éligibles ;
30 000 €	pour un bouquet de 3 travaux ou plus ;
50 000 €	pour des travaux apportant à un logement un gain énergétique minimum de 35 %, lui permettant de ne plus être considéré comme une <u>passoire thermique</u> .

En 2024, MaPrimeRénov' évolue et le dispositif favorise les plus modestes et les gros travaux.

L'objectif du gouvernement est d'accélérer les rénovations énergétiques des logements, en particulier les rénovations globales.

Afin de s'assurer que les ménages soient bien orientés dans leur projet de rénovation, le gouvernement met en place un nouvel accompagnement. Ainsi, les ménages qui engagent une rénovation d'ampleur seront systématiquement accompagnés par un tiers de confiance « Mon Accompagnateur Rénov' ».

L'un des éléments bloquant pour la rénovation globale est la contrainte budgétaire des ménages qui est le reste à charge important, pour cela Eco-coach propose des solutions de financements sans intérêts mis en place par le gouvernement.

Eco coach propose aux artisans la possibilité de se regrouper momentanément sur un chantier afin de répondre à une rénovation d'ampleur, mettre en place un système de contrôle de la qualité des travaux de rénovation énergétique par le biais d'une assurance AMO.

Pour information : un ménage aux ressources très modestes qui occupe une passoire thermique qui va réaliser des travaux pour un saut de trois classes (DPE). Il a été estimé le coût de ces travaux serait de 63.000 euros TTC. En 2023, les aides auxquelles avait le droit ce ménage étaient de 39.565 euros et avec la nouvelle réforme, ce ménage aura droit à 10.000 euros d'aides supplémentaires.

Le secteur de la rénovation compte pour 33,1 % du marché du bâtiment et représente un marché de près de 40 milliards d'euros, il est donc important de s'organiser et structurer pour prendre une part importante de ce marché, c'est ce que vous propose Eco-coach.